

COMMUNE DE CATLLAR

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-03-2-09

Date de convocation :

26/03/2025

Nombre de membres en
exercice : **15**

Nombre de présents : **10**

Procurations : **1**

Absents : **4**

Suffrages exprimés : **11**

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**OBJET : VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2025 – COMPLEXE
COMMERCIAL**

L'an deux mille vingt-cinq et le trente et un mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-six mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Catllar (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Josette PUJOL, Maire.

Présents : Josette PUJOL, Gérald BARJAVEL, Séverine PRADEILLE, Nicole ARQUER, Henri DECHARTRE, Laëtitia GILLES, Nadège SELVA, Laurent ALBECQ, Pierre BES, Sandrine LECOMTE.

Procurations : Léa BARJAVEL à Gérald BARJAVEL.

Absents : Céline SEMENOU, Laurent ASTRUCH, Catherine PECH, Michel BOFFA.

Monsieur Laurent ALBECQ est élu secrétaire de séance.

Madame le Maire présente au conseil municipal l'ensemble des prévisions budgétaires 2025 du complexe commercial ainsi que l'ensemble des opérations d'investissement reportées et créées.

Le budget primitif 2025 du complexe commercial peut se résumer comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	REPORT 2024
EXPLOITATION	60 940.65 €	12 413.00 €	48 527.65 €
INVESTISSEMENT	37 000.00 €	37 000.00 €	0.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- **D'approuver** le budget primitif 2025 du complexe commercial tel que présenté par le Maire.
- **D'autoriser** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Laurent ALBECQ.



Le Maire,

Josette PUJOL.

